



Arrêt de la mise en quarantaine des jeux?

Complément d'informations Coronavirus à la newsletter de juin

Chères ludothécaires et chers ludothécaires,

Nous avons reçu l'information que BiblioSuisse apportera trois modifications dans leur plan de protection (voir texte ci-dessous). L'une des modifications porte sur l'arrêt de la mise en quarantaine des livres après le prêt.

Le comité FLS recommande toutefois de garder encore la mise en quarantaine des jeux et jouets au retour du prêt afin de minimiser les risques de contamination et de garder la confiance de la clientèle.

Nous sommes d'avis que la mise en quarantaine des jeux et jouets est un moyen facile et efficace pour la protection des collaborateurs et des clients.

En effet, à notre avis, la manipulation des pièces de jeux est plus intense et leur nettoyage plus contraignant que les couvertures de livres. Les jouets sont également plus susceptibles d'être mis à la bouche par les enfants que les livres. De plus, les experts ne sont pas d'accord entre eux sur la transmission du virus par le biais de surfaces.

Le Conseil Fédéral mise de plus en plus sur la responsabilité individuelle. Toutefois, les modalités de prêts et de retours des jeux doivent être mentionnés dans le concept de protection de votre ludothèque et la clientèle informée en conséquence. Des contrôles sont susceptibles d'être effectués par les autorités cantonales ou communales.

Pour les recommandations concernant les manifestations en ludothèque (par ex. soirées jeux), nous sommes en contact avec l'OFSP et vous transmettrons nos conclusions prochainement.

Avec nos salutations ludiques,

Votre comité FLS

Nouvelles recommandations pour les bibliothèques valables dès le 6 juin 2020.

« La mise en quarantaine des livres n'est plus obligatoire à partir du 6 juin 2020. Le prêt des quotidiens, journaux et périodiques est également à nouveau autorisé. Un nettoyage normal et quotidien des surfaces souvent touchées sera suffisant. Toutefois, avant et après la consultation des médias (également au rayon), la désinfection des mains est préconisée pour minimiser le risque de transmission.

Les salles de lecture peuvent être réouvertes à condition que la distance de 2 mètres puisse être maintenue.

Pour les événements de la bibliothèque, la surface d'une personne par 10m² n'est plus déterminante. Seul le maintien de la distance de 2 mètres entre les personnes à tout moment est essentiel. Si cela n'est pas possible, une liste des personnes doit être établie avec prénom, nom, adresse et téléphone. »